



# CASTORS D'ALSACE

29A, rue des Imprimeurs  
67200 STRASBOURG  
TÉL : 03 88 61 77 66

[www.castorsdalsace.org](http://www.castorsdalsace.org)

Association à but non lucratif  
membre de la Confédération Nationale des Castors

## BÂTIR - AMÉNAGER - RÉNOVER

CONSEILS TECHNIQUES - SOIRÉES D'INFORMATIONS TECHNIQUES - ASSURANCES CHANTIER  
SELECTION ET ACHATS DES MATÉRIAUX - PRÊT DE MATÉRIEL ET OUTILLAGE ASSOCIATIF

PROPRIETAIRE : \_\_\_\_\_

ARCHITECTE : \_\_\_\_\_

PERMIS DE CONSTRUIRE N°: \_\_\_\_\_

DELIVRÉ LE : \_\_\_\_\_

AFFICHÉ EN MAIRIE LE : \_\_\_\_\_

VISIBLE A LA MAIRIE DE : \_\_\_\_\_

NATURE DU PROJET : \_\_\_\_\_

SUPERFICIE DU TERRAIN : \_\_\_\_\_

SURFACE DU PLANCHER : \_\_\_\_\_

HAUTEUR PAR RAPPORT AU TERRAIN NATUREL : \_\_\_\_\_

*Droits de recours des tiers : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art.R600-2 du code de l'urbanisme).*

*Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art.R600-1 du code de l'urbanisme).*

**Crédit  Mutuel**

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**